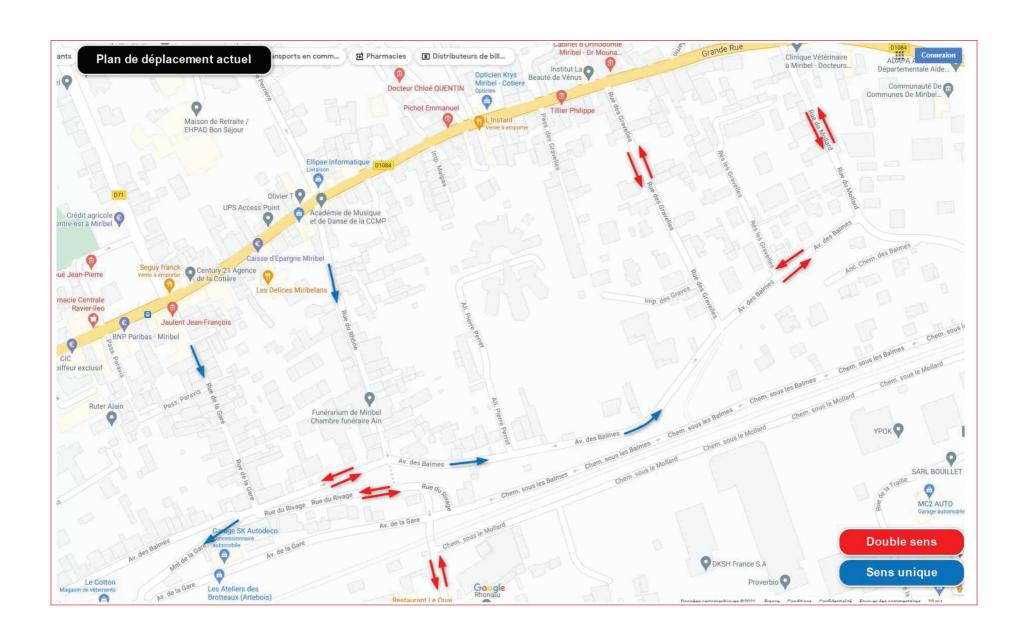
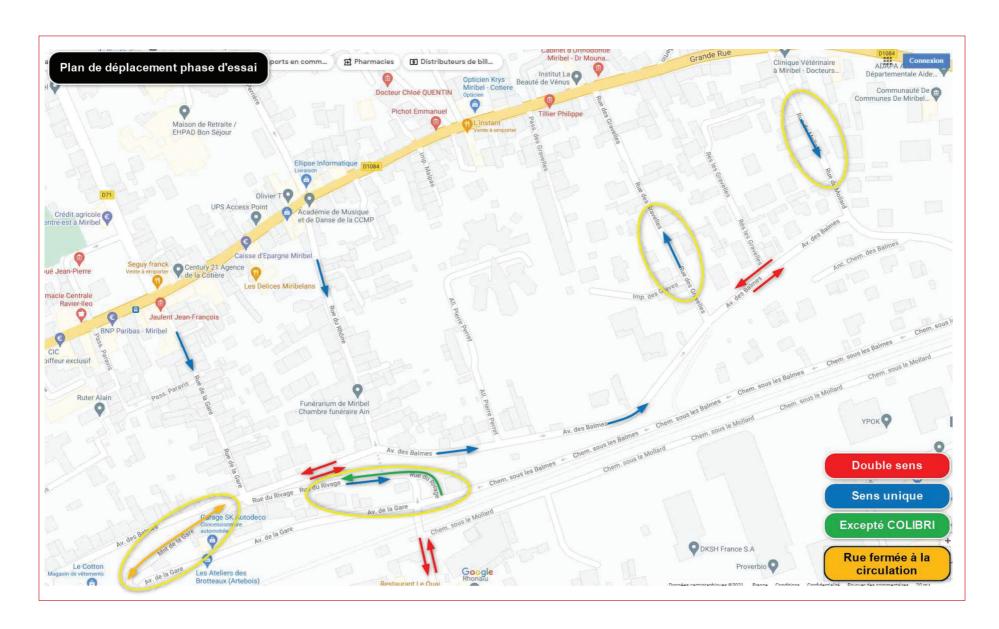


Modification du plan de déplacements sur la commune

Travaux pour la mise en place de la phase test : janvier/février 2022 Période de phase test : mars à juin 2022 soit 4 mois





Gros plan sur la rue des Gravelles et la rue du Mollard

Gros plan sur la rue de la Gare et la rue du Rivage





A savoir :

- ▶ des travaux **d'effacement de réseaux aériens** sont prévus rue des Gravelles, rue du Mollard au 2e semestre 2022 et rue de la Gare en 2023
- ▶ des travaux de **réfection des rues** des Gravelles et du Mollard sont prévus en 2023 et de la rue de la Gare en 2024.

Précisions sur la phase test

- Rue du Mollard

- Mise en sens unique NORD SUD de toute la rue
- Marquage de places de stationnements sur l'accotement OUEST

Rue des Gravelles

- Mise en sens unique SUD NORD de toute la rue
- Démolition de l'écluse existante
- Création d'un cheminement piéton sur l'accotement OUEST avec du marquage au sol
- Stationnement interdit sur toute la rue

- Rue de la Gare

- Sens unique NORD SUD conservé
- Stationnement interdit sur toute la rue

Montée de la Gare

- Rue fermée à la circulation et réservée aux piétons et aux cyclistes
- Stationnement interdit sur toute la rue
- Accès riverain conservé depuis l'avenue des Balmes

Rue du Rivage

- Mise en sens unique EST OUEST de la section comprise entre l'intersection avec l'avenue de la Gare et l'intersection avec l'avenue des Balmes / excepté COLIBRI
- Création de places de stationnements avec du marquage au sol

- Avenue de la Gare

• Création de places de stationnements aux abords des services techniques avec du marquage au sol

Objectifs du projet final (après travaux énoncés ci-dessus)

Rue du Mollard

- Mise en sens unique NORD SUD
- Marquage de places de stationnements sur l'accotement OUEST et pose de mobilier urbain

Rue des Gravelles

- Mise en sens unique SUD NORD
- Création d'un trottoir sur l'accotement OUEST
- Stationnement interdit sur toute la rue

Rue de la Gare

- Rue réservée aux piétons et aux cyclistes
- Rue ouverte à la circulation en début de matinée et en fin d'aprèsmidi afin de maintenir l'accès à la gare (créneaux horaires à définir) pose d'une borne escamotable aux deux extrémités de la rue
- Accès riverains conservé à l'aide d'un passe / stationnement interdit sur la rue
- Sens unique NORD SUD conservé

Montée de la Gare

- Stationnement interdit sur toute la rue
- Rue fermée à la circulation
- Accès du riverain conservé

Rue du Rivage

- Mise en sens unique EST OUEST de la section comprise entre l'intersection avec l'avenue de la gare et l'intersection avec l'avenue des Balmes / excepté COLIBRI
- Création de places de stationnements

Avenue de la Gare

• Création de places de stationnements aux abords des services techniques avec du marquage au sol

Venez échanger avec vos élus concernant ces modifications lors de la réunion publique organisée le mercredi 15 décembre 2021 à 18h au Centre socio-culturel 17 rue J. Carre

